

LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT**JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021**

Présent: Armand Hermans, président du CPAS

Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, bureau permanent
Iris Van Laethem, responsable service social
Audrey Monsieur, directeur général

Absent:

Excusé: Rudi Seghers, Directeur général adjoint

Le président ouvre la séance à 11h30

En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 relatif aux administrations locales.

A. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

1. Politique et organisation - Approbation du procès-verbal de la séance du 09 septembre 2021 et 23 septembre 2021.

le bureau permanent approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du bureau permanent du 09 septembre 2021 et 23 septembre 2021

B. RÉSIDENCE

2. Résidence - Agrément - Contrat cadre HVAC via Farys

Le Bureau Permanent approuve l'agrément du contrat-cadre « gestion et maintenance des installations techniques » avec Farys.

C. SERVICE SOCIAL

3. Services social - Notification - date de la bourse d'emploi digital 18/10 - 22/10'

D. PATRIMOINE

4. Patrimoine - Construction Campus social - Phase 1 mise en service PV

Le bureau permanent prend acte du procès-verbal de l'état des lieux de la mise en service du 16/09/2021, avec les points ouverts pour l'architecture et les techniques en annexes.

E. POLITIQUE ET ORGANISATION

5. Politique et organisation - Approbation - ordre du jour Conseil du CPAS du 13 octobre 2021

Le bureau permanent a accepté de mettre les points de l'ordre du jour proposés à l'ordre du jour de la séance du conseil du 13 octobre 2021

F. AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE

6. Agence Immobilière sociale - Agrément - Fixation des tarifs de la prestation bricoleur dans le cadre de l'agence immobilière sociale

le bureau permanent accepte les tarifs proposés pour le service bricoleur agence immobilière social

G. A HUIT CLOS

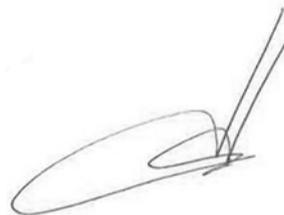
7. Centre de services local et services à domicile - notification des demandes, des arrêts et des demandes d'exception
8. Résidence - Attribution du logement: détermination de la liste d'attente et attribution du logement
9. Service social - Autre assistance
10. Service social - Droit à l'intégration sociale
11. Service social - Revenu d'intégration équivalent
12. Service social - Initiative d'accueil local
13. Service social - Illégaux - soins médicaux urgents
14. Service social - Emploi article 60§7
15. Service social - Logement - logement d'urgence et de transition
16. Service social - Agence Immobilière sociale
17. Service social - Rap op Stap

Au nom du CPAS

Le directeur général
Audrey Monsieur



Le président du CPAS
Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale au 10/09/2021

Le public peut consulter ces décisions au CPAS, avenue du Limbourg Stirum 116 - 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une réclamation peut être déposée contre une décision du CPAS auprès de l'autorité de contrôle dans un délai de 30 jours suivant le jour de la publication sur le site. Pour plus d'informations concernant les réclamations contre les décisions du CPAS, nous vous renvoyons au guide des réclamations pour le contrôle administratif général de l'agence pour l'administration intérieure. Vous pouvez le consulter via le lien: <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.